

N/REF : 8/09/2025 16H07 C:000003 I:02627
V/REF : AC/C27445
V/Email reçu le Lundi 08/09/2025 a 16H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHG
IMMEUBLE : LES CHATAIGNIERS-CHG
RUE DE LA GARENNE
.
35740 PACE

Rennes, le 23 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 86 GARENNE - MME PANOMUPATHUM 06 63 61 90 48
LOGEMENT N° 111997, PORTE N°A113, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RADIATEUR DE CHAMBRE FUYARD
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : LE RADIATEUR EST PERCÉ
PRISE DE REF ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

INTERVENTION DU 22/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE RADIATEUR
DÉPOSE RADIATEUR HS
FOURNITURE ET POSE RADIATEUR
PURGE RADIATEUR
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/09/25 a 16H44 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL144-FP.1	Radiat.acier H900mm>L650mm	2	340,00	340,00
TOTAL H.T.					340,00
T.V.A. a 10,00%					34,00
TOTAL T.T.C.En EURO					374,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.